



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 51960

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes qui ont vu baisser leurs actes de 3,7 % par décision de la CNAM entérinée par le Gouvernement, sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les intéressés. Une telle baisse ne pourra manquer d'avoir des conséquences désastreuses par une pénalisation aveugle des professionnels et une dégradation de la qualité des soins. Aussi les professionnels visés par ces mesures collectives réclament-ils une concertation permettant d'aboutir à une réduction du volume des actes sans pénaliser injustement l'ensemble de la profession. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en vue d'apaiser ces inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes et de prendre en compte leurs légitimes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51960

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5723